Secrétariat du Grand Conseil

P 2096-A

Date de dépôt : 22 décembre 2020

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition : Aide alimentaire et stop aux poursuites à l'encontre de la Caravane de solidarité Genève

Rapport de majorité de M. Stéphane Florey (page 1) Rapport de minorité de M. Sylvain Thévoz (page 22)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Stéphane Florey

Mesdames et Messieurs les députés,

La commission des pétitions a étudié la pétition 2096 lors de ses séances du 31 août, des 7 et 28 septembre et des 5 et 26 octobre 2020, sous la présidence de M^{me} Adrienne Sordet, sauf celle du 31 août présidée par M. Stéphane Florey.

A également assisté à cette séance : M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique du Secrétariat général du Grand Conseil. Qu'elle soit ici remerciée pour son soutien apprécié à la commission.

Le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

P 2096-A 2/33

 Audition de M. Omar Azzabi, pétitionnaire, accompagné de M^{me} Silvana Mastromatteo, membre fondatrice de la Caravane sans frontières, et de MM. Gérald Thomas, représentant de la Caravane sans frontières, et Pierre Philippe, directeur des Colis du Cœur

M^{me} Mastromatteo déclare que l'action qui s'est déroulée en faveur des personnes nécessiteuses était nécessaire. Elle rappelle qu'une plainte classée sans suite avait été déposée contre elle. Elle explique ensuite que deux représentants de Berne sont venus rendre visite à la Caravane sans frontières en étant très reconnaissants pour le travail réalisé. Elle pense que Genève a montré l'exemple et devrait continuer la distribution de nourriture au vu de l'augmentation du chômage qui est conséquente à l'épidémie. Elle observe que les colonnes de personnes qui viennent chercher de la nourriture augmentent progressivement et que la Suisse a également des pauvres. Un aspect qui devrait être reconnu et solutionné. Elle espère que le parlement sera sensible à cette situation qui empire de jour en jour. Elle rappelle également que cent personnes dorment dans la rue et remarque qu'il est également nécessaire de leur apporter de l'aide.

M. Azzabi rappelle que le Ministère public a été sensible à la situation et précise que toutes les poursuites pour délit de solidarité ont été abandonnées. Il explique ensuite présider la commission des finances de la Ville de Genève et signale que cette dernière a voté 20 millions en faveur de l'hébergement et 5 à 6 millions pour du ravitaillement d'urgence. Il mentionne que cette action de solidarité et notamment l'aide alimentaire doivent être soutenues. Il observe en effet que, en cinq semaines, le nombre de colis alimentaires est passé de 1500 à plus de 3000. Les personnes sans statut légal représentaient la moitié des bénéficiaires. Il remarque que l'on décompte également 10% de citoyens suisses. Il évoque alors l'exposition qui a eu lieu aux Bastions. Il évoque également trois entrepreneurs qui sont venus en aide à de nombreuses personnes aux Pâquis ainsi que l'action d'Aspasie. Il signale ensuite que, le 10 août, près de 2000 colis alimentaires étaient distribués avec des produits de soins pour les bébés. Cela étant, le but de la pétition est de faire sortir ces personnes de leur situation. Il ajoute que la Ville de Genève dépense près de 50 000 francs par semaine pour la logistique de cette aide alimentaire. Pour finir, il constate qu'une question se pose souvent à l'égard des bénéficiaires : quels sont les critères pour l'octroi de cette aide alimentaire? Il rappelle que parmi les populations ayant droit à cette aide alimentaire, certaines relèvent de la responsabilité du canton.

M. Philippe explique ensuite que les personnes, domiciliées à Genève, qui se présentent aux Colis du Cœur ont des revenus en dessous du revenu vital. Il ajoute que 8 sites distribuent les Colis du Cœur et que, avant le Covid,

3700 personnes bénéficiaient de l'aide. Il précise par ailleurs que 61% des personnes recourant aux Colis du Cœur affirment avoir dû réduire leur quantité de nourriture consommée et que plusieurs d'entre elles ont dû sauter un repas par jour. Il mentionne encore que l'estimation est maintenant d'environ 6400 personnes pour l'hiver prochain.

Un commissaire socialiste remercie M^{me} Mastromatteo pour l'action qu'elle a entamée et pour avoir affronté une répression policière très dure. Genève a ainsi créé le « délit de solidarité » à cette occasion. Fort heureusement, la suite est plus belle avec le président du Conseil des Etats et la présidente du Conseil national qui sont venus saluer son action cet été. Son action est passée d'une arrestation à la reconnaissance. Il constate ensuite que les premiers points de la pétition sont remplis, au vu de la non-entrée en matière du Ministère public concernant la plainte pénale contre M^{me} Mastromatteo, et qu'il reste donc le point 4, soit la pérennisation de cette aide alimentaire d'urgence. Il demande comment rendre cette aide pérenne et s'il serait nécessaire d'aller au-delà. Il demande également si cette aide peut se poursuivre sous la forme actuelle ou s'il ne serait pas préférable d'opter pour une aide financière.

M. Azzabi répond que c'est l'aide alimentaire à laquelle il a pensé dans un premier temps lors de la rédaction de la pétition. Il pense en l'occurrence qu'il faudrait constituer un fonds de solidarité en trois phases, soit : alimentaire, logement et réinsertion. Il rappelle que plusieurs projets de lois ont été présentés et sont restés lettre morte jusqu'à présent. Il pense qu'il est maintenant nécessaire d'apporter une vraie réponse avec la mise à disposition de terrains, de bâtiments et de compétences. Il remarque que c'est donc un compromis qu'il faudrait dégager pour la création d'un fonds ou d'un groupe de travail entre l'ACG, la Ville et le canton pour réfléchir à cette problématique.

M. Philippe explique que les personnes qui sont à l'aide sociale sont en dessous du revenu minimum. Il ajoute avoir du mal à répondre à la question sur la forme que devrait prendre cette aide. Cela étant, il observe que l'aide sous sa forme actuelle permet de sortir les personnes de l'isolement. Il précise qu'il est ainsi possible d'essayer de reconnecter ces personnes aux institutions ainsi qu'à leurs droits.

Le commissaire socialiste rappelle qu'un projet de loi pour une aide alimentaire d'urgence portant sur un montant de 5 millions a été voté en juin par le parlement. Il demande ce qui l'en reste et ce qui se passera lorsque cette somme sera épuisée.

P 2096-A 4/33

M. Philippe mentionne ne pas connaître les chiffres en rappelant que c'est l'association Partage qui gère cette question.

Une commissaire PDC remarque que les sites sont gérés à présent par les Colis du Cœur. Elle imagine qu'il y a une coordination qui est réalisée. Elle observe que la Ville de Genève s'est fortement impliquée dans cette aide et rappelle que Vernier s'est également engagée. Elle se demande ce qu'il en est des autres communes et si les pétitionnaires ont approché l'ACG. Elle demande également si la Ville va continuer à apporter son soutien et si les pétitionnaires ont approché M. Apothéloz. Pour finir, elle demande quels sont les liens avec l'Hospice général.

M. Philippe répond qu'il y a une coordination qui est faite dans la phase 2 avec le canton et plusieurs communes qui mettent à disposition des sites que ces dernières gèrent jusqu'à mi-septembre. Il ajoute que le travail actuel vise à trouver de nouveaux lieux pour après la mi-septembre. Il précise que la répartition des rôles sera alors différente, puisque ce sont les Colis du Cœur qui en assureront la gestion. Il signale ensuite représenter une association qui reçoit des denrées de Partage et ne pas connaître dès lors les chiffres de cette association. Il observe encore que l'Hospice général réfère les personnes aux Colis du Cœur.

M^{me} Mastromatteo ajoute qu'une séance a été tenue avec le chef de cabinet de M. Apothéloz pour la phase 3.

M. Azzabi signale que le canton estime que la réponse à apporter doit l'être par les communes, mais ces dernières n'ont pas la compétence pour s'occuper de familles, de toxicomanes ou de personnes handicapées. Il rappelle alors que pléthore d'associations effectuent un travail important sans bénéficier de l'aide de Partage. Or, il remarque que ce travail est essentiel et ne durera pas, faute de moyens. Quant à l'Hospice général, il ne peut pas agir pour les personnes sans statut légal, puisque la loi ne les englobe pas. Il rappelle que le canton a des devoirs à leur égard, notamment à propos des personnes mineures.

Un commissaire PDC demeure sceptique quant à la création d'un fonds, l'argent devant être distribué dans les associations. Il se demande si transformer l'aide alimentaire en argent ne revient pas à dénaturer cette aide.

- M. Philippe répond que la question portant sur le changement d'une aide alimentaire versus une aide financière n'est pas de son ressort. Il rappelle encore que l'aide alimentaire s'est créée sur la base de volontaires.
- M. Azzabi mentionne que les communes arrivent à leur limite financière en matière d'aide alimentaire. Il pense dès lors qu'un fonds serait plus efficace pour intervenir. Il répète que les associations apportent une première

réponse, mais qu'il faut amener des compétences cantonales et des moyens pour assurer la suite. Il estime qu'une réflexion globale sur la question devrait être menée.

M^{me} Mastromatteo observe que c'est un plan d'urgence en cas de catastrophe au niveau humanitaire qu'il faudrait mettre en place pour éviter d'être à nouveau pris de cours à l'avenir.

Un commissaire PLR constate que les communes arriveraient donc à la limite financière dans ce domaine. Il observe que c'est également le cas du canton. Il se demande si les pétitionnaires se sont adressés à la Confédération pour obtenir de l'aide.

M^{me} Mastromatteo répond que c'est une démarche que les pétitionnaires devraient entamer. Zurich, Winterthur et d'autres cantons ont par contre suivi l'exemple de la Caravane genevoise.

M. Azzabi pense qu'il faudrait aussi faire fonctionner les élus genevois à Berne.

Un commissaire des Verts signale que la transformation d'une aide humanitaire d'urgence en une aide sociale le préoccupe. Il se demande comment réaliser une telle transformation et s'il ne faudrait pas envisager une forme de péréquation intercommunale pour apporter cette aide, avec le soutien du canton.

M. Azzabi partage cette opinion. Il déclare que la cartographie des bénéficiaires est un premier élément important et il pense que, maintenant que ces données sont réunies, il est nécessaire d'aller plus loin. Il répète que, au-delà d'une aide financière, ce sont les compétences que le canton pourrait apporter. Il ajoute que transformer cette aide humanitaire en politique publique mérite une réflexion qui doit associer l'ACG, la Ville et le canton. Il estime qu'il serait possible de s'inspirer du canton de Vaud.

M^{me} Mastromaetteo ajoute qu'il serait bon de proposer des programmes de réinsertion pour le personnel domestique, dans le domaine hospitalier par exemple.

Le président remarque que, selon la loi fédérale, n'importe qui a droit à une aide d'urgence et il se demande pourquoi certains n'auraient pas accès à ce droit. Il se demande par ailleurs quel a été le volume des dons et si ces derniers viennent s'additionner ou sont compris dans la somme des dépenses. Il aimerait également savoir quels ont été les contrôles effectués sur les bons d'achat envoyés à domicile.

M. Philippe répond que l'envoi de bons d'achat a été fait durant le confinement, donc durant un temps très court. Il mentionne qu'il n'y a pas eu

P 2096-A 6/33

de contrôle à cet égard par rapport aux personnes se rendant aux Vernets. Il ajoute qu'il n'y a plus qu'une distribution de denrées alimentaires depuis le début du mois de juin. Il pense que les personnes sans statut légal et environ 30% de personnes ne faisant pas appel à l'aide sociale, soit par fierté soit par ignorance, ne recoivent pas d'aide.

M. Azzabi déclare en outre que faire appel à cette aide met un frein au processus de régularisation que certains espèrent. Il signale par ailleurs que les 7 millions votés en Ville incluent les dépenses faites d'avril à juin, dont 3,6 millions pour l'aide alimentaire jusqu'au 15 septembre. Les dons ne sont pas pris en compte.

Une commissaire d'Ensemble à Gauche déclare que le monde entier a été surpris de voir la situation genevoise. Elle remarque cependant que cette pauvreté existait déjà avant le Covid mais qu'elle était cachée. Elle se demande comment éviter que cette pauvreté retombe dans l'obscurité et si le nombre de femmes est important parmi les bénéficiaires.

M^{me} Mastromatteo indique qu'il y a effectivement beaucoup de femmes et d'enfants. Elle signale que, avant l'été, certains enfants prenaient leur seul vrai repas à l'école et que c'est la raison pour laquelle un colis « fraîcheur » a été proposé durant l'été.

Pour conclure, M. Azzabi répète qu'il faut mener une réflexion sur l'aide sociale aux niveaux communal, cantonal et fédéral de manière concertée. Il ajoute que les enquêtes ont révélé que 71% des bénéficiaires sont des femmes. dont la moitié avec des enfants.

2. Proposition d'audition

Lors d'une brève discussion, décision est prise d'auditionner le département de la cohésion sociale (DCS) ainsi que la Ville de Genève.

3. Audition de M. Hossan Adly, secrétaire général adjoint du DCS

M. Adly rappelle le contexte de l'aide alimentaire à Genève, préalablement à la crise sanitaire, de manière à permettre aux commissaires de mieux comprendre les évolutions. Il mentionne qu'en février 2020, 9500 personnes bénéficiaient d'une aide alimentaire grâce au travail de la banque alimentaire et de la fondation Partage dans 65 lieux de distribution. Il ajoute que ces 65 lieux se déclinent en trois types: les colis alimentaires (Colis du Cœur), les repas conditionnés (centre social Rive gauche) et les épiceries solidaires. Il ajoute que ce sont ainsi 3500 personnes qui recevaient des produits par le biais des Colis du Cœur.

L'action de la Caravane de solidarité s'est donc développée dans ce contexte, entraînant la cessation du jour au lendemain des activités des Colis du Cœur, activités qui reposent essentiellement sur le travail bénévole. Il précise que seuls 29 lieux sont dès lors restés ouverts, entraînant des problèmes d'approvisionnement pour de nombreuses personnes, puisque 60% du dispositif a été stoppé. Cette action s'est ensuite effectuée aux Vernets à partir du 2 mai, durant six semaines, jusqu'au 6 juin pour un total de 16 127 colis distribués aux personnes les plus précaires. Il remarque que, en parallèle, la fondation des Colis du Cœur a dû pallier la situation en envoyant des bons d'achat par la poste à ses bénéficiaires référencés par l'association, pour une valeur de 50 à 150 francs en fonction de la taille des ménages. Il rappelle que, pour être bénéficiaire, il est nécessaire de soumettre sa situation à un service social privé ou public. Il précise que ces bons ont concerné 14 030 bénéficiaires. Il rappelle que la fondation Partage organise deux fois par année un « Samedi du partage » permettant de recueillir 800 tonnes de produits. Malheureusement, cette année, il n'a pas été possible d'organiser cette manifestation. Raison pour laquelle une subvention cantonale de 5 millions de francs a été octroyée pour permettre à la fondation Partage de poursuivre ses activités.

Il explique ensuite que le DCS a ensuite sollicité les communes après le 6 juin (Ville de Genève, Grand-Saconnex, Meyrin, Vernier, Lancy, Carouge, Versoix) pour obtenir leur soutien, l'enjeu étant alors la poursuite de la distribution de l'aide alimentaire, mais également de proposer un encadrement social permettant aux personnes de recourir à des prestations en cas de besoin. Il ajoute qu'une démarche de proximité était ainsi nécessaire, raison pour laquelle la distribution des Vernets a ensuite été fractionnée sur 8 sites communaux, jusqu'au 15 septembre. Il ajoute que l'Hospice général a collaboré sur les différents sites avec les services sociaux des communes respectives.

Il poursuit en indiquant qu'une étude a été lancée la semaine passée par l'Université de Genève pour essayer de comprendre quelle est la réalité derrière ces situations. L'aide alimentaire n'est que la pointe de l'iceberg. Il déclare que l'aide alimentaire n'a pas diminué mais s'est stabilisée avec 8400 bénéficiaires au cours des semaines passées et 7500 bénéficiaires aujourd'hui. Les deux sites de la Ville de Genève, sur chacune de ses rives, concentrent la moitié des bénéficiaires. Un retour à la normale ne semble pas envisageable pour le moment, soit un retour au dispositif préexistant à la crise sanitaire.

Il mentionne encore que la phase 3 est en train de démarrer avec une concentration de l'aide sur trois sites de distribution qui seront au Palladium,

P 2096-A 8/33

à l'Université ouvrière et aux Colis du Cœur à Carouge. C'est la fondation des Colis du Cœur qui va reprendre le pilotage de cette aide.

Le besoin de soutien social étant encore là, la collaboration entre l'Hospice général, les services sociaux des communes et les associations restera en fonction afin d'orienter les bénéficiaires. On évalue entre 10 et 12% les bénéficiaires de l'Hospice général qui doivent être soutenus en priorité sous l'angle social, les prestations alimentaires étant subsidiaires. Il indique que cette phase 3 doit s'étendre jusqu'à la fin de l'année, date à laquelle une évaluation sera réalisée afin d'estimer si un retour à la normale est envisageable. Il répète que cette crise fait donc ressortir le besoin de travailler de manière globale. Pour finir, il indique que le magistrat a décidé de travailler sur une politique de cette nature à partir de 2021.

Un commissaire des Verts demande si un schéma de répartition existe et si les sites de distribution sont facilement accessibles pour les 7000 bénéficiaires mentionnés. Il évoque ensuite le point 2 de la pétition pour lequel M. Adly n'a rien dit.

M. Adly répond qu'une analyse territoriale est évidemment très importante et explique que la phase 2 a permis de rapprocher les sites de distribution des lieux de résidence des bénéficiaires. Il ajoute que les communes ont souhaité poursuivre leur collaboration au cours de la phase 3 mais ont décidé, à l'exception de la Ville de Genève, de fermer les lieux de distribution qui avaient été ouverts sur leur territoire. Le canton a donc cherché d'autres sites, notamment dans le périmètre périurbain. Il déclare que seuls trois sites, sur les cinq souhaités, ont été arrêtés. Cela étant, le canton assure la coordination générale du dispositif avec un groupe de pilotage et la recherche de sites supplémentaires se poursuit afin de pouvoir en ouvrir de nouveaux.

Le commissaire observe qu'il y a une lacune dans les communes des Trois-Chêne et dans la région de Vernier-Meyrin.

M. Adly acquiesce en mentionnant que ces périmètres cumulent le plus de bénéficiaires après la Ville de Genève. Il précise que le canton attend encore des réponses d'établissements sis aux Trois-Chêne. Il ajoute que la zone du Grand-Saconnex et de Versoix a un peu moins de bénéficiaires.

Il évoque ensuite les invites de la pétition en déclarant que les distributions ne se sont jamais arrêtées depuis le 2 mai dernier, la Caravane de solidarité ayant été un acteur central du dispositif durant les phases 2 et 3, au même titre que la Comédie de Genève qui a mobilisé un grand nombre de bénévoles sur les différents sites. Quant au renoncement à la procédure pénale, il mentionne que ce n'est pas le DCS qui a ce dossier et qu'il est entre

les mains du Pouvoir judiciaire. Il indique ne pas pouvoir s'exprimer à son égard.

Pour finir, il répète que la coordination assurée par le canton, la présence de l'Hospice général, la subvention de 5 millions et les efforts apportés par les communes démontrent l'ampleur de la réponse apportée à cette crise. Il indique que l'aide alimentaire est par ailleurs pérennisée et remarque que cette crise démontre qu'il est nécessaire d'aller plus loin qu'une simple aide alimentaire.

Un commissaire PDC demande comment fonctionne le dispositif sur le terrain, si l'ACG est partie prenante et si le département est présent dans ces lieux de distribution pour effectuer un contrôle. Il imagine qu'il y a aussi certainement une déperdition des demandeurs avec la rationalisation de l'aide et il aimerait savoir si les bénéficiaires ont été tenus informés.

M. Adly répond que l'ACG n'est pas impliquée. La Ville de Genève met à disposition le Palladium et les bénévoles sur place sont des bénévoles des Colis du Cœur. Il ajoute que les pôles sociaux voient la présence d'assistants sociaux de l'Hospice général, des pôles qui vont être mutualisés afin de garantir la présence de travailleurs sociaux. Une association privée prête également un local (Université ouvrière) et les Colis du Cœur ont leur propre site. Il constate que les communes ont réalisé de gros efforts durant tout l'été.

Il indique encore qu'une conférence de presse est réalisée à chaque transition et que les pôles sociaux informent les bénéficiaires des lieux et des dates, en fonction de leur code postal. Il ajoute que les Colis du Cœur ont par ailleurs une base de données qui permet de vérifier la légitimité des demandeurs et de ne pas perdre ces derniers. Il signale qu'il n'y a plus de queue depuis cet été.

Un commissaire socialiste évoque la quatrième invite en rappelant que la procédure pénale a été abandonnée. Il demande si l'aide alimentaire d'urgence sera pérennisée et si un dispositif restera en veille si une nouvelle vague doit survenir dans six mois. Il se demande aussi ce qu'il en est des personnes qui ont un permis C et qui s'adressent à l'Hospice général et si le moratoire permettant à l'Hospice de ne pas dénoncer ces personnes est toujours d'actualité.

M. Adly répond que l'aide alimentaire a toujours existé à Genève et s'est toujours passée de base légale. Il ne sait pas si une base légale est nécessaire et mentionne que le Conseil d'Etat n'a pas encore fait cette analyse pour le moment. Il ajoute que, si une base légale devait être adoptée, elle pourrait répartir les tâches entre les communes et le canton. Il rappelle que la situation était exceptionnelle et qu'il a fallu une réponse exceptionnelle. Il mentionne

P 2096-A 10/33

que le comité de pilotage se questionne sur l'éventualité d'une seconde phase, un retour à la normale devant peut-être faire l'objet d'un nouveau dispositif. Il ajoute que la coordination a été réalisée par nécessité avec des efforts surhumains. Il ne pense pas qu'il soit possible de réitérer la même opération. La priorité est à présent de créer une plateforme souple et d'envisager des scénarios pour 2021. Il remarque qu'il n'est pas possible d'apporter plus de réponses à ces questions pour le moment.

Il mentionne ensuite qu'un nombre important de personnes titulaires d'un permis B sont demandeurs de l'aide sociale et qu'un tel recours peut motif pour les autorités d'émigration non-renouvellement du permis de séjour, voir une dégradation du permis C en permis B. Il mentionne qu'il est obligatoire de transmettre ces informations à l'autorité de migration, mais que le Secrétariat d'Etat aux migrations a invité les cantons à prendre en compte les répercussions que la crise sanitaire allait entraîner à ce niveau. Il ajoute que le Conseil d'Etat a dès lors décidé que les bénéficiaires ne subiraient pas de préjudice au moment du renouvellement de leur permis de séjour, une décision qui est toujours en vigueur aujourd'hui. Cela étant, il rappelle que le recours à l'aide sociale a rarement motivé le non-renouvellement d'un titre de séjour en Suisse jusqu'à maintenant. Le département déplore que des personnes renoncent à s'adresser à l'Hospice général de crainte d'être expulsées. Il répète que les informations sont toujours transmises en respect de la loi, mais que l'autorité de migration doit tenir compte de la situation dans l'analyse de ces dossiers.

Un commissaire MCG demande ce qu'il en est de l'aide alimentaire donnée aux sans-papiers.

M. Adly répond qu'il y a en effet des personnes sans statut légal.

Le commissaire observe alors que ces personnes ont donc une autorisation délivrée par un service social et que l'on sait donc où ces gens habitent.

M. Adly répond qu'il y a 29 services sociaux publics et privés qui délivrent des attestations. Il ajoute que le canton n'a pas connaissance de l'identité des bénéficiaires.

4. Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative du département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève, et de M. Serge Mimouni, directeur adjoint du département

M^{me} Kitsos remercie la commission pour cette audition et indique vouloir soulever trois points avant de passer aux questions des commissaires. Elle mentionne en premier lieu que les Colis du Cœur fonctionnent depuis

longtemps, mais que la crise sanitaire a engendré une crise sociale, voire une crise humanitaire, relevant de besoins vitaux, un certain nombre de personnes ne parvenant pas à avoir plus d'un repas par jour. Elle précise que l'alimentation déficitaire touche également des nourrissons, puisque certains sont nourris avec du lait de vache par exemple.

Elle observe ensuite que l'étude « Jackson » a démontré l'évolution des publics se rendant à la patinoire des Vernets, étude qui a établi que 40% des personnes présentes pouvaient avoir accès à des prestations sociales sans pour autant y recourir. Elle évoque encore l'étude « Parchemin » qui a ciblé un certain nombre de personnes avant et après le projet Papyrus, permettant ainsi de mettre en lumière l'évolution sociale de ces personnes, plus de 50% de ces gens ne parvenant pas à régler une facture de 1500 francs à l'issue du processus de régulation. Elle signale que la première priorité de ces personnes relève du logement et non de l'alimentation. Elle rappelle également que les personnes sans statut légal se sont retrouvées sans travail du jour au lendemain et ont été surreprésentées dans les queues des Vernets.

Elle ajoute ensuite que ce sont les personnes travaillant dans les services et le bâtiment qui étaient les plus représentées aux Vernets. Elle signale que l'opération de distribution de bons alimentaires, d'un montant de 50 à 150 francs, a permis aux personnes d'être enregistrées dans les bases de données des Colis du Cœur. Elle ajoute que, en parallèle, des associations se sont engagées dans la solidarité avec, le 18 avril, une intervention de la Caravane de solidarité sur la plaine de Plainpalais, une action qui a été stoppée par les forces de l'ordre puisque les autorisations n'avaient pas été demandées. Elle ajoute que la Caravane de solidarité est ensuite intervenue en lien avec le service des écoles.

Elle précise que de nombreux fonctionnaires de multiples services sont en outre intervenus en soutien à la cohésion sociale, en dehors de leur mission régulière. Elle signale que la Caravane de solidarité a pu ensuite donner des colis lorsque les autorisations ont été données. Elle mentionne qu'à l'origine c'est un total de 600 colis avaient été estimés alors que ce sont 1500 colis qui ont été donnés. C'est ensuite que l'opération qui se déroulait dans une petite école a été déplacée à la patinoire des Vernets compte tenu de nombre de gens. Elle ajoute que le nombre de colis a dès lors augmenté de semaine en semaine, durant six samedis. Elle rappelle que la Ville de Genève a collaboré à l'organisation de ces samedis. Elle explique à cet égard qu'un pôle social a été installé à la patinoire des Vernets avec de multiples acteurs comme, notamment, le CSP, l'Asloca, les syndicats, les HUG, permettant de réaliser de la primo-orientation pour ces personnes. Elle répète que le non-recours aux prestations sociales est l'un des gros problèmes actuels, un constat qui

P 2096-A 12/33

s'explique pour plusieurs raisons, comme la multiplicité des acteurs, des supports mal adaptés ou une stigmatisation des bénéficiaires.

Par ailleurs, elle mentionne que la loi sur les étrangers stipule que les personnes qui ont un permis B ou C peuvent voir leur permis non renouvelé si elles se trouvent à l'aide sociale. Elle déclare que de nombreuses personnes du domaine privé sont intervenues bénévolement, soit par voie financière soit en participant physiquement, pour venir aider et elle précise que 150 bénévoles sont ainsi venus aider chaque samedi avec 1000 à 1500 donations. Elle indique que le coût de ces opérations s'est élevé à 25 000 francs pour la Ville de Genève, indépendamment du coût RH (frais de sécurité et de nettoyage, sandwiches pour les bénévoles).

Elle déclare ensuite que la première enquête des HUG a montré que 52% des personnes étaient des sans-papiers, 3,4% des Suisses, 28,3% des étrangers avec papier et 18% des requérants d'asile, chose curieuse puisque ces derniers sont déjà encadrés dans un dispositif. Elle ajoute que la seconde enquête MSF a démontré qu'au fil des distributions le nombre de personnes sans statut légal diminuait avec, le 6 juin, 21,8% de personnes sans statut légal. Elle précise que l'enquête ne donne pas d'informations sur les activités de ces personnes, empêchant ainsi d'expliquer les raisons de cette diminution. Elle signale que cette enquête montre que les bénéficiaires se répartissaient notamment, le 6 juin, en 10,1% de Suisses, 13% de permis C, et 53% de personnes ayant un permis temporaire (F, N, autres).

A partir de mi-juin, c'est la phase 2 de l'aide alimentaire qui est entrée en fonction avec un partenariat entre les communes et le canton, un dispositif prévu jusqu'au 30 septembre, pour 4500 colis par semaine. En Ville de Genève, c'est 2000 à 2500 colis qui ont été distribués chaque semaine. Ce sont les communes qui ont coordonné le bénévolat alors que la fondation Partage recevait la subvention cantonale de 5 millions pour l'aide alimentaire. Elle rappelle alors que certaines communes ont cessé leur action avant la fin du mois de septembre, renvoyant des bénéficiaires à la Ville de Genève. Elle ne sait pas ce qu'il en aurait été si la Ville de Genève avait adopté la même attitude. Elle ajoute que le coût de cette seconde phase s'est monté à 135 000 francs pour la Ville de Genève avec deux auxiliaires engagés pour ce faire.

Concernant la troisième phase, elle est pilotée par les Colis du Cœur, la Ville mettant à disposition le Palladium tout en maintenant un pôle d'informations sociales.

La Ville recherche à présent un second lieu sur la rive droite. Elle regrette que les autres communes n'aient pas joué le jeu pour cette troisième phase,

bien qu'elle remarque que certaines communes ne possèdent pas de service social très fourni. Elle mentionne que la Ville s'est engagée avec le Palladium jusqu'à fin décembre.

Elle explique ensuite que le professeur Bonvin a réalisé une étude démontrant que 55% des bénéficiaires font face à une insécurité alimentaire, 59% étant dans un logement suroccupé (plus de personnes que de pièces), 24% ayant perdu leur emploi pendant le confinement, et 69,5% des personnes ne recourant à aucun type d'aide, ni dans les institutions publiques ni dans les associations actives dans le champ du social. Elle relève que le droit au logement est une autre problématique fondamentale, entraînant une surdensité pour de nombreuses familles et un impact sanitaire évident. Cette étude propose de poursuivre l'aide alimentaire après le mois de décembre, ce qui pose un certain nombre de questions, notamment en termes de financement et de bénévoles.

La situation pose également la question de la mission des collectivités publiques autant que celle de la dignité des personnes. Les temps d'attente ont toutefois largement diminué, mais c'est toute une population qui est tout de même présente sur le terrain attendant de recevoir de l'aide. Elle remarque qu'il est fondamental de déterminer les droits de ces personnes et d'assurer une continuité auprès d'elles. Elle rappelle que le cumul des vulnérabilités complique largement le travail des services sociaux, d'autant plus si les personnes perdent leur logement. Il est donc préférable d'intervenir en amont. Pour finir, elle se demande si le canton octroiera de nouveaux moyens à la fondation Partage.

Un commissaire PLR demande pourquoi des personnes ne recourent pas à l'aide sociale si elles y ont droit.

M^{me} Kitsos répond qu'il y a des personnes qui ont accès à leurs droits mais ne les utilisent pas, alors que d'autres personnes n'ont pas accès à ces prestations mais pourraient demander de l'aide à des associations privées.

M. Mimouni ajoute que c'est la complexité administrative ou la crainte de ceux qui n'ont pas de permis qui expliquent cette situation.

Un commissaire socialiste demande s'il est nécessaire de considérer que l'aide alimentaire doit être pérennisée dans une situation d'urgence ou s'il est nécessaire de la faire durer dans le temps de manière courante. Il se demande par ailleurs qui doit gérer cette problématique.

M^{me} Kitsos répond qu'il lui semble que c'est au canton de gérer la situation, même si les communes sont plus proches de la population. Elle mentionne qu'il est difficile de travailler sur les causes, même s'il est

P 2096-A 14/33

possible de relever des phénomènes. Elle déclare que les besoins restent criants avec des familles qui dorment dans des voitures.

Le commissaire demande ensuite si l'accueil d'urgence et l'aide alimentaire d'urgence recoupent des publics similaires.

M^{me} Kitsos répond que 7% des personnes venant aux Vernets avaient perdu leur logement et que la corrélation est très forte. Elle ajoute que le nombre de personnes faisant appel à l'accueil d'urgence a également augmenté. M. Mimouni ajoute que le dispositif de l'accueil d'urgence est complètement rempli.

Un commissaire UDC demande si une relation a été faite entre les personnes qui ont perdu leur emploi à cause du Covid et ceux qui n'ont pas de statut légal, quel est le pourcentage de personnes qui viennent uniquement en raison de la gratuité des colis.

M. Mimouni explique ne pas avoir de chiffres à cet effet. Sur la gratuité des colis, M^{me} Kitsos pense que les personnes n'attendent pas 4 heures au minimum pour un colis valant 16 francs.

Le commissaire indique que ces colis ont une valeur nettement plus élevée au vu de la marchandise qu'ils contiennent.

M. Mimouni répond que la valeur des colis a évolué avec le temps et les dons reçus. Il précise que des contrôles ont été instaurés avec l'Hospice général et les communes durant la phase 2.

Un commissaire PDC demande si la défection de certaines communes impacte les finances de la Ville ou si le canton prend en charge les surcoûts.

M^{me} Kitsos répond qu'il n'y a pas eu d'impact, puisque c'est la fondation Partage qui distribue les colis. Elle ajoute que l'enjeu relève plutôt de l'organisation.

Un commissaire des Verts demande si la Ville de Genève connaît l'étude de la Haute école de travail social.

M^{me} Kitsos acquiesce en mentionnant que cette étude date de 2017. Elle rappelle que la Ville de Genève a de nombreux leviers permettant de capter les publics, comme les pompes funèbres ou le service de la petite enfance, voire des manifestations qui pourraient être un vecteur d'information par le biais d'unités mobiles ou de stands, comme à Fribourg. Elle ajoute qu'il serait également pertinent de développer le réseau existant pour capter les publics qui sont isolés.

Un commissaire PLR remarque que la 4^e invite demande un financement des communes et du canton et une coordination de la part de l'ACG. Il indique avoir l'impression que les choses se sont mises en place assez

naturellement. Il se demande si l'ACG devrait s'occuper de la coordination de l'aide alimentaire.

M^{me} Kitsos estime que le leadership dans le domaine doit relever du canton, puisque seul le canton peut proposer une base légale et pérenniser le dispositif. Elle ajoute que les communes peuvent ensuite jouer un rôle de proximité.

Un commissaire MCG remarque que la question est de savoir qui paie quoi. Il observe que la Confédération a débloqué des fonds pour les cantons et que ceux-ci ont fait de même pour les communes. Il rappelle par ailleurs que la dette du canton va exploser ces prochaines années.

M^{me} Kitsos rappelle que la Ville paie 20 millions pour un dispositif qui concerne l'ensemble du canton et que le service social de la Ville de Genève, en lieu et place de faire le travail qu'il devrait faire, s'occupe de logistique. C'est donc pour cela qu'il est fondamental de pérenniser le dispositif, tant sous l'angle financier que sous l'angle des ressources humaines puisque de nombreuses personnes qui interviennent le font de manière ponctuelle. Elle signale que même dans le domaine de la santé, c'est la Ville de Genève qui a géré les cas de Covid alors que la santé relève normalement du canton. Elle déclare qu'il est nécessaire de travailler en partenariat étroit entre le canton et la Ville de Genève et d'inscrire une politique dans une vision d'avenir.

Le commissaire demande ensuite comment la Ville de Genève se positionne sur la loi sur les étrangers et sur l'obligation d'annoncer une personne qui arrive dans un logement ou un abri.

M. Mimouni répond que la Ville relève l'identité de la personne qui est accueillie dans un abri.

M^{me} Kitsos indique qu'une étude doit être lancée sur la politique de l'accueil d'urgence. Cela étant, elle rappelle que le premier accueil d'hiver a été ouvert il y a 20 ans afin d'éviter qu'il y ait un décès en hiver. Elle déclare que c'est de l'accueil bas seuil de type humanitaire, durant un laps de temps de 30 jours, dont il est question. Elle ajoute que les identités sont enregistrées et qu'un suivi est réalisé, notamment si la personne a des droits dans d'autres pays. Elle rappelle que cet accueil a ensuite été ouvert à l'année grâce notamment soutien du PLR et du MCG d'accorder une subvention pour ce faire.

Une commissaire d'Ensemble à Gauche demande si des mesures sont prises pour que les employeurs de personnes travaillant dans le domaine domestique prennent conscience de la situation et de l'importance de passer un contrat. Elle demande aussi si la réquisition d'hôtels ou de bureaux est envisageable.

P 2096-A 16/33

M^{me} Kitsos répond que c'est une question de contrôle. Pour la réquisition des hôtels, elle explique que cela pourrait être une solution, puisque plusieurs d'entre eux n'arrivent pas à tourner. Cependant, elle rappelle que l'Armée du Salut a un hôtel, l'hôtel Bel'Espérance, et elle indique que la Ville s'est adressée à l'Hospice général afin de savoir si certains foyers étaient libres. La Ville n'a pas encore obtenu de réponse.

5. Discussion et votes

Le groupe PLR rappelle que la situation actuelle n'est plus la même que lors du dépôt de cette pétition. Il ajoute que la situation de l'aide alimentaire a également évolué. Dès lors, il pense que cette pétition devrait être déposée sur le bureau du Grand Conseil.

Le groupe UDC déclare qu'il ne peut pas soutenir la tenue illégale de stands, quel que soit le contexte. Chacun est tenu de respecter la loi. Concernant la dernière invite, il mentionne que son groupe ne peut pas non plus la soutenir puisqu'il est question de personnes sans papiers. Il rappelle que ces dernières ont droit, selon le droit fédéral, au minimum à l'aide d'urgence, mais que si ces personnes y renoncent, c'est uniquement pour échapper au contrôle de l'Etat. Il rappelle par ailleurs que ces distributions ont entraîné de gros problèmes de gestion. Comme notamment le trafic de sacs revendus le jour même à moins de 500 mètres du site des Vernets ou le fait que des personnes ont pu passer plusieurs fois dans les files de distributions, etc. Il pense que malheureusement certaines personnes sont simplement attirées par l'appât du gain. Il estime également que nombre de personnes n'avaient pas recours à cette aide avant la pandémie et il ne croit pas que pérenniser ce système puisse solutionner le problème. Pour l'UDC, ces personnes devraient s'annoncer et régulariser leur statut pour prétendre à une aide ou, cas échéant, rentrer dans leur pays.

Le groupe MCG rappelle que plusieurs éléments de cette pétition sont caducs, et il déclare qu'accepter ce type de distribution risque de générer des situations chaotiques dans le domaine de l'aide d'urgence. Les personnes qui ont besoin d'aide peuvent y accéder sans problème auprès du canton ou des communes. Cela étant, il déclare avoir été choqué par l'audition de la conseillère administrative de la Ville de Genève qui n'était pas d'accord de participer financièrement à cette distribution alors qu'elle tenait un discours solidaire. Il termine en mentionnant que son groupe votera le dépôt de cette pétition.

Le groupe socialiste déclare qu'il soutient le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Si en effet, les trois premières invites sont réalisées, il reste la

quatrième. Il rappelle que la précarité est pire qu'au mois de mars et que la seconde vague de l'épidémie risque d'empirer la situation. Il estime par ailleurs que les 5 millions qui ont été votés vont bientôt s'épuiser. Il mentionne ensuite que la distribution qui a été faite dans le cadre de la Caravane de solidarité est le meilleur moyen d'éviter les dérives et les reventes de sacs, puisque les personnes qui se présentent sont contrôlées par le biais des multiples acteurs de la solidarité, comme les Colis du Cœur, présents sur le terrain. Il ajoute qu'il est tout de même incroyable que l'Etat n'ait pas de prise sur la précarité et il pense que si certains ont revendu des sacs, c'était peut-être pour pouvoir financer leur logement ou pourvoir aux besoins de leurs enfants. Il signale encore que cette pétition permet de donner un signal fort en affirmant que tout le monde a le droit à l'alimentation. Il doute en outre que seuls les sans-papiers soient concernés au vu des impacts économiques que la pandémie va engendrer.

Le groupe EAG déclare partager l'opinion et les propos du groupe socialiste. Il ajoute avoir été choqué par les propos du groupe UDC. Il rappelle d'ailleurs que le monde entier a été choqué de voir les files d'attente de l'aide alimentaire qui existent à Genève, dans une ville réputée pour sa richesse. Il regrette le manque de sensibilité de certains à l'égard de ces personnes. Il pense qu'assurer l'aide alimentaire à ces gens représente la moindre des choses.

Le groupe PDC déclare ne pas être d'accord à l'égard des attaques formulées contre la conseillère administrative de la Ville de Genève. Il pense qu'il est légitime de se poser des questions lorsque l'on gère une commune comme la Ville de Genève et que l'on constate que des villes comme Vernier ou Meyrin se retirent d'une démarche se voulant coordonnée. Il pense que la Ville de Genève a les moyens de gérer la situation et qu'il est surtout nécessaire de veiller à la coordination. Il remarque dès lors qu'il convient de déposer cette pétition.

Le groupe UDC pense qu'il faut être au clair avec cette pétition. La distribution qui a été faite aux Vernets était complètement désorganisée. Il signale que des personnes sont venues avec des enfants, lesquels ont dû accompagner à maintes reprises, pendant des heures, des individus différents dans les files d'attente qui étaient spécialement dédiées aux personnes avec enfants. Il ajoute que ces gens ont donc profité de ces enfants, ce qui est purement scandaleux. Il rappelle par ailleurs qu'une mafia s'est vite organisée pour pouvoir récolter le plus de sacs possible. Il signale qu'il est nécessaire d'avoir des garanties pour s'assurer que les personnes qui ont vraiment besoin de cette aide y aient accès. Pour finir, il soutient que ce sont

P 2096-A 18/33

bel et bien les sans-papiers qui sont visés par cette pétition, les Suisses, selon les statistiques ayant été réalisées, se montant à moins de 5% dans les files d'attente.

Le groupe des Verts déclare également rejoindre la position du groupe socialiste. Il remarque que les trois premières invites auraient été réalisées, mais observe que la dernière invite mérite également de l'être. Il soutient donc le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Le groupe socialiste répète que si cette pétition doit être renvoyée au Conseil d'Etat c'est également pour rappeler symboliquement l'événement qu'a représenté l'arrestation de l'organisatrice de la Caravane de solidarité. Il pense qu'il est nécessaire de prendre une position politique pour éviter qu'une fois encore la police intervienne dans une situation similaire qui risque de se reproduire dans un futur proche. Il observe encore que la discrimination des personnes les plus précaires est de plus en plus « crasse », alors qu'il serait sans doute préférable d'intervenir à l'encontre des personnes richissimes qui obtiennent rapidement des papiers pour résider en Suisse.

La présidente passe alors au vote du renvoi de la P 2086 au Conseil d'Etat :

Pour: 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)

Contre: 9 (1 UDC, 4 PLR, 2 MCG, 2 PDC)

Abstentions: –

Le renvoi de la P 2096 au Conseil d'Etat est refusé.

La présidente passe ensuite au vote du dépôt sur le bureau du Grand Conseil :

Pour: 9 (1 UDC, 4 PLR, 2 MCG, 2 PDC)

Contre: 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)

Abstentions: -

Le dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la P 2096 est accepté.

Le traitement du rapport est préavisé en Catégorie II.

6. Conclusion

Mesdames et Messieurs les députés, la commission ayant jugé cette pétition obsolète et compte tenu des éléments qui précèdent, la majorité de la commission vous recommande de suivre ses conclusions en déposant la pétition 2096 sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition (2096-A)

Aide alimentaire et stop aux poursuites à l'encontre de la Caravane de solidarité Genève

Messieurs-Dames les député.e.s,

Le Courrier (et d'autres médias¹) s'est fait l'écho de l'arrêt d'une distribution alimentaire par la police genevoise, à l'église espagnole, le long de la rue Jean-François-Bartholoni, entreprise par l'association Caravane de solidarité, en date du samedi 18 avril 2020. Nous attirons votre attention sur le caractère inadéquat de cette intervention, ainsi que sur l'urgence de la situation.

L'association Caravane de solidarité existe à Genève depuis 2015 et a pour but de fournir des produits de première nécessité aux personnes réfugiées et aux sans-papiers à Genève. Elle s'est mobilisée pendant la crise sanitaire afin d'élargir ces distributions auprès de différents publics lourdement précarisés par la situation et ne bénéficiant pas des aides financières fédérales ou cantonales. Les bénéficiaires sont généralement des travailleurs euses au noir ou au gris incluant de nombreux ses Suisses et Suissesses. Ce matin-là à Plainpalais, ce sont près de 400 personnes (les chiffres varient selon les organisateurs trices, la police et les autres intervenant e.s.) qui faisaient la queue dans le respect des distances sociales pour bénéficier de certaines denrées essentielles à leur dignité comme du riz, des pâtes, de l'huile, de la farine, du sucre, de la sauce tomate, des boîtes de thon, de sardines, du savon, des produits d'hygiène pour les femmes ou encore des couches. Les bénévoles utilisaient des produits désinfectants et portaient gants et masques.

Malgré l'arrêt de la première distribution par les forces de l'ordre, cette association s'est vue contrainte de reprendre la distribution sur un parking privé à Bernex au vu de l'urgence de la situation et surtout au vu du nombre de personnes n'ayant pas pu bénéficier de l'aide dont elles avaient besoin. Les modalités de distribution ont été modifiées en ce sens que les personnes étaient invitées individuellement à se présenter pour récupérer les denrées

https://www.change.org/p/grand-conseil-et-conseil-d-etat-genevois-stop-aux-poursuites-%C3%AO-I-encontre-de-la-caravane-de-solidarit%C3%A9-gen%C3A8ve-et-soutien-%C3%AO-I-aide-alimentaire-d-urgence-dans-le-canton-de-gen%C3%A8ve

P 2096-A 20/33

alimentaires, évitant ainsi la queue. Cette deuxième distribution s'est non seulement traduite par une arrestation et le lancement d'une procédure pénale, mais également par la confiscation du camion-remorque de l'association contenant tout le matériel essentiel à son activité.

Dans un contexte où la crise induit des conséquences alimentaires et sanitaires potentiellement catastrophiques pour certaines populations, il est incompréhensible que l'Etat de Genève et la Ville de Genève interdisent non seulement ce type de distribution et l'accès à des produits de première nécessité, mais confisquent également ces biens destinés à combler des fondamentaux.

Par ailleurs, il est inacceptable que les autorités de la capitale mondiale des droits humains criminalisent l'action humanitaire et citoyenne de cette association, en sanctionnant un délit de solidarité. En outre, il faut avouer que les associations établies, telles que Partage ou les Colis du Cœur, sont soit débordées soit limitées par les restrictions sanitaires et de personnel.

Enfin, les pouvoirs publics et les exécutifs cantonaux et communaux doivent comprendre que la situation est aujourd'hui dramatique pour un nombre grandissant de personnes à Genève. Ainsi, les solidarités spontanées doivent être encouragées et non entravées.

Pour information, l'association Caravane de solidarité Genève s'est vu offrir l'assistance logistique et sanitaire par des institutions reconnues (le théâtre de la Comédie de Genève, Médecins Sans Frontières et les Hôpitaux universitaires de Genève), afin qu'elle puisse reprendre les distributions dans les normes strictes requises par la crise. Ainsi, par le biais de cette pétition qui a recueilli plus de 700 signatures électroniques², au nom des droits constitutionnels genevois (art. 14 (Dignité), art. 15 (Egalité), art. 18 (Droit à la vie et à l'intégrité) et art. 23 (Droits de l'enfant)), nous demandons instamment :

- 1. La délivrance d'une autorisation et la reprise immédiate des distributions des produits de première nécessité par l'association Caravane de solidarité Genève et ses partenaires potentiels, avec effet rétroactif au 16 mars 2020.
- 2. Le renoncement en conséquence de la procédure pénale à l'encontre de la présidente de l'association Caravane de solidarité Genève.

https://www.change.org/p/grand-conseil-et-conseil-d-etat-genevois-stop-aux-poursuites-%C3%AO-I-encontre-de-la-caravane-de-solidarit%C3%A9-gen%C3A8ve-et-soutien-%C3%AO-I-aide-alimentaire-d-urgence-dans-le-canton-de-gen%C3%A8ve

3. La mise à disposition de moyens et la facilitation de ces distributions par les autorités cantonales et municipales.

4. La pérennisation de l'aide alimentaire d'urgence par le biais du canton de Genève et de l'Association des communes genevoises ainsi que la coordination de cette dernière avec l'ensemble des associations caritatives du canton.

N.B. 1 signature³ M. Omar Azzabi 17, rue du Vidollet 1202 Genève

Pour information, la pétition est en outre munie de 438 signatures électroniques.

P 2096-A 22/33

Date de dépôt : 12 janvier 2021

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Sylvain Thévoz

Mesdames et Messieurs les député-e-s,

La pétition P 2096 est importante car elle rappelle l'histoire d'une intervention policière qui institua le délit de solidarité à Genève. Elle est importante car elle rend hommage à Mme Silvana Mastromatteo pour l'action qu'elle a entamée en avril 2020 et pour avoir fait face à une répression policière très dure. Pour rappel, M^{me} Mastromatteo de la Caravane de solidarité a été arrêtée alors qu'elle distribuait des biens de première nécessité aux plus nécessiteuses et nécessiteux le 18 avril 2020 en pleine crise du Covid-19. M^{me} Mastromatteo a été amenée au poste, fouillée, son véhicule et son matériel de distribution saisis. Cette femme a dû essuyer une plainte pénale. La suite, on la connaît : la Caravane de solidarité a continué son action renforcée par la Ville de Genève, et a distribué des biens de première nécessité à des milliers et des milliers de personnes dans le besoin. Le président du Conseil des Etats, Hans Stöckli, et la présidente du Conseil national, Isabelle Mort, sont venus en personne en juillet 2020 saluer l'action de la Caravane de solidarité. La présidente de la Confédération en personne. Simonetta Sommaruga, a invité M^{me} Mastromatteo sur la plaine du Grütli à l'occasion du 1er août. Quel symbole! Du violon au panthéon! Une reconnaissance importante. Pourtant, tout cela aurait aussi pu rester dans l'ombre et se solder par une amende sans suite et un découragement amer. N'oublions pas.

Un extraordinaire élan de solidarité

La pétition P 2096 est importante car elle rappelle l'extraordinaire élan de solidarité qui a eu lieu au printemps 2020. Des centaines de bénévoles se sont engagés pour que chacun-e puisse avoir le droit de s'alimenter dans notre canton. L'action de la Caravane de solidarité a été décisive pour que la Ville de Genève ouvre la patinoire des Vernets à partir du 2 mai, durant six

semaines, jusqu'au 6 juin pour atteindre le total extraordinaire de 16 127 colis distribués aux personnes les plus précaires !

Cette crise a démontré qu'il est nécessaire d'aller plus loin qu'une simple aide alimentaire ponctuelle. La question qui reste pendante est de savoir si l'aide alimentaire d'urgence sera pérennisée et si un dispositif demeurera réactif si une nouvelle vague doit survenir. L'équilibre demeure aujourd'hui très précaire. Les rallonges budgétaires votées au coup par coup portent leur coût d'incertitude et de fragilité et le dispositif est instable. Pour rappel, les député-e-s ont voté en juin 2020 un projet de loi à 5 millions permettant de répondre à l'urgence du droit à l'alimentation¹, suite au dépôt d'un projet de loi qui demandait la création d'un fonds pérenne, rejeté². Un projet de loi pour ancrer dans la constitution le droit à l'alimentation a été déposé et renvoyé en décembre à la commission des Droits de l'Homme pour étude³. Enfin, une motion a été votée lors de la séance de décembre du Grand Conseil⁴ demandant la création d'un crédit unique pour une aide à l'alimentation. Tout cela est fort bien, mais ne forme pas encore une politique publique stable et pérenne, ni une garantie dans la durée qu'en cas d'aggravation de la crise le dispositif sera durable et stable.

Comme l'a rappelé M^{me} Christina Kistsos, conseillère administrative chargée de la cohésion sociale et de la solidarité à la Ville de Genève lors de son audition : « la crise sanitaire a engendré une crise sociale, voire une crise humaine relevant de besoins vitaux, un certain nombre de personnes ne parvenant pas à avoir plus d'un repas par jour. L'alimentation déficitaire touche également des nourrissons puisque certains sont nourris avec du lait de vache. » Aujourd'hui, les problèmes demeurent, et s'il faut saluer les nombreux efforts qui ont été faits et le rôle central que l'Etat a pris petit à petite durant cette crise concernant la problématique de l'aide alimentaire, force est de constater qu'il doit encore être encouragé et soutenu dans ses efforts.

Nous ne sommes pas sortis d'affaire!

Mesdames et Messieurs les député-e-s, la minorité vous invite à renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat. Si les trois premières invites sont réalisées, la quatrième demeure d'une criante actualité. La précarité est aujourd'hui pire qu'en 2020. Cette pétition garde toute son actualité. De nombreux nouveaux

https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL12725.pdf

² https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL12710.pdf

https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL12811.pdf

⁴ https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02701.pdf

P 2096-A 24/33

points de distribution se sont ouverts, avec des forces militantes et bénévoles (association Adage à la paroisse de la Servette, association Swiss Gambia Solidarity aux Pâquis, etc.). Deux bénévoles gèrent la plateforme *geaide.ch* à Genève, cartographiant l'aide disponible. La seconde vague de l'épidémie a empiré la situation. Les vagues qui se succèdent mettent à mal les dispositifs en place et les bénévoles ou ressources communautaires suppléent comme ils peuvent. Il est important de les soutenir, et que l'Etat ne cède pas ce rôle central et cette responsabilité dans le droit à l'alimentation. C'est ce que demande, dans le fond, cette pétition.

Le dispositif a été renforcé au fil des mois, mais il demeure fragile

Le monde entier a été choqué de voir les files d'attente pour de l'aide alimentaire qui existent à Genève, dans une ville réputée pour sa richesse. S'assurer d'une aide alimentaire effective représente un droit fondamental. Pour l'instant, le dispositif demeure fragile et non pérenne. Pourtant il est clair et annoncé que la péjoration de la situation sociale et la précarité vont aller grandissantes. Il n'est plus possible à l'Etat de se reposer sur des Caravanes de solidarité, ou des forces bénévoles.

Conclusions

Il est enfin important de renvoyer au Conseil d'Etat cette pétition pour garder trace de l'événement qu'a représenté l'arrestation le 18 avril 2020 de l'organisatrice de la Caravane de solidarité. Pour ne pas oublier que le courage d'une femme a permis de rendre visible l'existence d'une profonde précarité à Genève, et de déployer une aide d'une ampleur insoupçonnée pour lutter contre. Sans elle, et sans son action courageuse, peut-être que tout cela aurait été balayé sous le tapis, et que des gens se seraient trouvés dans une précarité encore plus grande, mettant en danger la vie de femmes, d'enfants et d'aîné-e-s.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, nous vous invitons à renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat afin de lui demander de poursuivre son effort et que soit rendue pérenne l'aide alimentaire d'urgence par le biais du canton de Genève et de l'Association des communes genevoises en coordination avec l'ensemble des associations caritatives du canton.

ANNEXE 1

P-2096: « Aide alimentaire et stop aux poursuites à l'encontre de la Caravane de solidarité Genève »



Demandes de la Pétition 2096

- 1) La délivrance d'une autorisation et la reprise immédiate des distributions des produits de première nécessité par l'association Caravane de solidarité Genève et ses partenaires potentiels, avec effet rétroactif au 16 mars 2020. → Ok
- 2) Le renoncement en conséquence de la procédure pénale à l'encontre de la présidente de l'association Caravane de solidarité Genève. → Ok
- 3) La mise à disposition de movens et la facilitation de ces distributions par les autorités cantonales et municipales.
- 4) La pérennisation de l'aide alimentaire d'urgence par le biais du canton de Genève et de l'Association des communes genevoises ainsi que la coordination de cette dernière avec l'ensemble des associations caritatives du canton.

P 2096-A 26/33

Bilan des distributions aux Vernets (phase 1)

- En 5 semaine: les colis distribués aux Vernet sont passé de 1500 à plus de 3000 par semaine
- Nombre de personnes inscrites aux Colis du cœur a lui plus que triplé pour atteindre aujourd'hui le chiffre de 14'030.
- Seconde enquête de Médecin Sans Frontières (MSF) et des Hôpitaux Universitaires de Genève (menée le 6 juin sur 399 personnes):
 - ► Les personnes migrantes sans statut légal (sans-papiers) représentent 21.8% des participant·es (52% dans la première étude)
 - ▶ 10.1% de citoyen·nes suisses (contre 3.4% lors de la première enquête) et de 13% de personnes avec un permis de séjour de longue durée (permis C)
 - ▶ 53.5% des participant·es sont au bénéfice d'un permis temporaire (Permis B : 38.8% ; Permis F : 12.4%, permis N (requérant·es d'asile): 1.3%, autres : 1%).

Exposition: «16'127»



HÉMES ACTUALITÉS AUTORITÉS & ADMINISTRATION DÉMARCHES QUE FAIRE À GENÈVE?

AGENDA DES ANIMATIONS ET

PARTAGER CE CONTENU

f 🎐 in 🌌

La solidarité s'expose aux Bastions avec une exposition photographique qui revient sur les distributions alimentaires organisées durant deux mois aux Vernets par la Caravane de Solidarité.

16'127, c'est le nombre de colis de denrées alimentaires et de produits d'hygiène qui ont été distribués aux vernets du 2 mai au 6 juin à des milliers de personnes durement touchées par les conséquences socio-

à des milliers de personnes durement touchées par les conséquences socioéconomiques de la pandémie. C'est aussi le titre d'une Exposition de

C'est aussi le titre d'une Exposition de photographies au cour de la Carwane de Solidarité and renichirile débat par la mise en lumière de cette précarité cachée, plusieurs photographes generois on Conjugie leurs talents pour faire viver cette réalité à travers une exposition organisée dans les Bastions, du 26 juin au 16 aoît 2020. Le

réalité à travers une exposition organisée dans les Bastions, du 26 juin au 16 août 2020. Le public pourre découvrir des images, en forme d'hommage aux bénéficiaires, aux donateurs et aux bénévoles.

Un vernissage est prévu le **vendredi 26 juin, à 17 heures**, dans le parc des Bastions, entrée



Des initiatives individuelles d'associations communautaires de quartier ou de citoyens

Table 11 is ont livré 1750 repas gratuits en quarante jours
Faul 20cc. Same yequen et Event tible out authlé de cambinement pour nettre leur tença à profit des autres.

The representation partie de la cambinement pour ne

Exemple d'initiatives citoyennes: «Mais la livraison de repas à domicile n'a pas cessé pour autant. Des proches, dont le cousin de Fouad, ont repris le flambeau »



Partenariat entre les associations Swiss Gambia Solidarity et l'ASPASIE pour venir en aide aux travailleur euses du sexe:

«une tournée avec des plateaux-repas qui les mène de la place de la Navigation au parc des Cropettes, en passant par la rue de Monthoux.»









Phase 2: Décentralisation et besoins accrus, l'exemple de la Ville de Genève

- ▶ Du 17 juin au 26 août 2020 (début de la décentralisation): 24'757 colis distribués sur deux sites:
 - Hugo-de-Senger (11'067 colis)
 - ► Trembley (13'687 colis)
- En Ville, une évolution et des besoins accrus:
 - 1^{ère} distribution: 746 colis (Hugo-de-Senger) pour 459 familles et 1'010 colis (Trembley) pour 480 familles familles
 - Dernière distribution: 1073 colis (Hugo-de-Senger) pour 648 familles et 1275 colis (Trembley) pour 732 familles
- Critères:
 - > 1 personne seule et familles avec 2 membres: 1 colis
 - > Familles avec 3 ou 4 membres: 2 colis
 - > Familles avec 5 membres ou plus: 3 colis
- Quelque 14000 personnes sont actuellement inscrites auprès des Colis du cœur contre 3500 avant la crise sanitaire.
- Coûts pour la Ville de Genève: 50'000 chf/semaine (sans nourriture) pour la logistique, la gestion des bénévoles, la sécurité et l'entretien des lieux choisis

P 2096-A 28/33

Une phase 3 à partir du 15 septembre et plusieurs questions ?

- ▶ La question des critères d'octroie des distributions alimentaires?
- Comment identifier et répertorier l'ensemble des associations (et des bénéficiaires) afin de mieux prévenir ces crises?
- Que faire pour revoir une meilleure répartition des tâches et des financements?
 - Comment inclure l'Association des Communes Genevoises pour mettre fin à des années de «renvois de balles»?

Des outils de réponse à disposition

- Quelle suite au "Projet de loi permettant de répondre à l'urgence du droit à l'alimentation" (PL-12725)?
 - Proposition de motion "Soutenir l'aide alimentaire pour répondre à l'urgence sociale« (M-2636) demandant: « un mécanisme financier cantonal et intercommunal pérenne pour l'aide alimentaire, dont les modalités seront discutées avec la Confédération, l'Association des communes genevoises (ACG) et la Ville de Genève »
- L'exemple vaudois: Accord Etat de Vaud et l'Union des Communes Vaudoises:
 - « Un engagement financier de l'Etat de 150 millions de francs, annuel et pérenne, dès 2028 au plus tard. »
 - ▶ Le système est progressif: il prévoit 40 millions en 2021, 60 millions en 2022, jusqu'aux 150 millions.
 - ▶ Une part de 36,7% à payer par les communes vers 2028 (actuellement, c'est 50/50 à hauteur de 830 mio. chacun entre Etat de Vaud et UCV)
- Est-il possible de créer un partenariat avec les acteurs économiques ayant bénéficié de la crise (partenariat public-privé)?

ANNEXE 2

Pour vous, avec vous. Ensemble

Pétition «Aide alimentaire et stop aux poursuites à l'encontre de la Caravane de solidarité»

Commission sociale du Grand Conseil

Madame Christina Kitsos, Conseillère administrative Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève

> Collège Calvin Lundi 5 octobre 2020

Genève, ville sociale et solidaire





P 2096-A

Pour vous, avec vous. Ensemble

Aide alimentaire phase I – dispositif Vernets

Mars-juin 2020

- 27 mars 2020 : organisation de l'opération de distribution de bons alimentaires par les Colis du Coeur dans les écoles de la Ville de Genève
- 20 avril 2020 : distribution alimentaire à l'école Hugo de Senger en partenariat avec la Caravane de solidarité
- 2 mai-6 juin : distributions hebdomadaires à la patinoire des Vernets sous l'égide de la Caravane de solidarité. Au total, 16'127 colis distribués.

Genève, ville sociale et solidaire

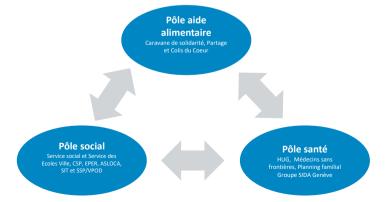
www.ville.geneve.ch

3



Pour vous, avec vous. Ensemble

Aide alimentaire phase I – dispositif Vernets





Pour vous, avec vous. Ensemble

Aide alimentaire phase I – dispositif Vernets

- Partenariat associations Ville de Genève
- Elan de solidarité de la population
- · Engagement de la société civile
- Agilité des partenaires publics
- Synergies social, santé, alimentation

Genève, ville sociale et solidaire 5



Pour vous, avec vous, Ensemble

Aide alimentaire phases II et III

Juin 2020 - Septembre 2020

- Distribution alimentaires décentralisées sur 8 sites: Ville de Genève, Carouge, Lancy, Grand-Saconnex/Versoix, Meyrin, Vernier.
- Partenariat avec Partage et les Colis du Cœur et coordination du Département de la cohésion sociale.

Octobre 2020 - Décembre 2020

- Distribution alimentaires sur 3 sites: Ville de Genève (Palladium et autre site en cours), Carouge (Colis du Cœur).
- Pilotage par les Colis du Cœur et partenariat avec Partage et coordination du Département de la cohésion sociale.



Pour vous, avec vous. Ensemble

Etude sur la population en grande précarité en période de COVID-19 à Genève



- 55% des répondants vivent dans une situation d'insécurité alimentaire
- 59% des répondants vivent dans un ménage sur-dense
- 24% des répondants ont perdu leur emploi durant la période du semi-confinement
- 69.5% des répondants n'ont pas recours aux aides sociales, publiques ou privées.

Genève, ville sociale et solidaire 7



Pour vous, avec vous. Ensemble

Les orientations de la Ville de Genève

- · Renforcer l'hébergement d'urgence
- Améliorer l'information sociale
- Poursuivre l'aide alimentaire



Pour vous, avec vous. Ensemble

Merci pour votre attention

16'127, c'est le nombre de colis distribués aux Vernets.

C'est aussi le titre d'une Exposition de photographies au cœur de la Caravane de Solidarité, qui a eu lieu au parc des Bastions du 26 juin au 16 août 2020.

Relayées par les médias, les images d'une file d'attente de plusieurs kilométres pour obtenir un colis de nourriture ont frappé les esprits. Cette nouvelle pauvreté a suscité un grand élan de solidarité chez de nombreux citoyen-ne-s, ainsi que des entreprises et des fondations, qui ont généreusement effectué des dons.

Lors de chaque distribution, près de 200 bénévoles se sont investis. L'offre de sacs alimentaires a été complétée par un pôle d'information sociale et sanitaire.

L'objectif de cette exposition était d'enrichir le débat, en portant un regard bienveillant et respectueux sur les différents partenaires.



Genève, ville sociale et solidaire

www.ville.geneve.ch

